



Invitation à l'Assemblée générale ordinaire d'UBS SA

Mercredi 15 avril 2009, 10h00
(ouverture des portes à 9h00)

Hallenstadion Zurich-Oerlikon
Wallisellenstrasse 45, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison-mère pour l'exercice 2008
Rapports de l'organe de révision
 - 1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes de la maison-mère
 - 1.2. Vote consultatif sur les principes et les bases du nouveau modèle de rémunération pour 2009
2. Affectation des résultats
3. Elections
 - 3.1. Réélections des membres du Conseil d'administration
 - 3.1.1. Peter R. Voser
 - 3.1.2. David Sidwell
 - 3.1.3. Sally Bott
 - 3.1.4. Rainer-Marc Frey
 - 3.1.5. Bruno Gehrig
 - 3.1.6. William G. Parrett
 - 3.2. Election de quatre nouveaux candidats au Conseil d'administration
 - 3.2.1. Kaspar Villiger
 - 3.2.2. Michel Demaré
 - 3.2.3. Ann F. Godbehere
 - 3.2.4. Axel P. Lehmann
 - 3.3. Réélection de l'organe de révision (Ernst & Young SA, Bâle)
 - 3.4. Réélection de l'organe de révision spécial (BDO Visura, Zurich)
4. Création de capital conditionnel
Approbation de l'article 4a al. 5 des statuts
5. Création de capital autorisé
Approbation de l'article 4b al. 2 des statuts

Introduction

Demandes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour

L'invitation appelant les actionnaires à soumettre leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour a été publiée le 4 février 2009 par UBS SA dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que sur le site www.ubs.com/shareholder-meeting. Les actionnaires qualifiés ont été invités à soumettre leurs demandes relatives à l'inscription de points individuels à l'ordre du jour jusqu'au 23 février 2009. Aucune demande n'a été déposée.

Zurich et Bâle, le 19 mars 2009

UBS SA
Au nom du Conseil d'administration

Peter Kurer, Président

Organisation

Cartes d'admission à l'Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires inscrits auprès d'UBS SA *en Suisse* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission jusqu'au 8 avril 2009 à l'adresse suivante au moyen du bulletin joint à l'invitation: UBS SA, Shareholder Services, Case postale, CH-8098 Zurich.

Les actionnaires inscrits *aux Etats-Unis d'Amérique* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission par écrit jusqu'au 8 avril 2009 à l'adresse suivante: BNY Mellon Shareowner Services, Proxy Processing, P.O. Box 3510, S. Hackensack, NJ 07606-9210.

Les cartes d'admission déjà établies ne seront plus valables si les actions concernées sont cédées avant l'Assemblée générale ordinaire. Les cartes d'admission correspondantes devront être restituées si le registre des actionnaires est informé de la vente des actions.

Nombre total des actions et droits de vote

UBS SA a émis actuellement un total de 2 932 580 549 actions. Chaque action donne droit à une voix, si bien qu'il existe actuellement 2 932 580 549 droits de vote. Aux termes de l'article 659a al. 1 du Code des obligations suisse, le droit de vote des actions propres et les droits qui leur sont attachés sont suspendus. Cela vaut également pour les actions non enregistrées au registre des actionnaires (actions dispo) et pour les actions enregistrées sans droit de vote. Le nombre total des actions permettant de participer et avec droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire est de 1 681 079 521.

Représentation à l'Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire par leur représentant légal ou, au moyen d'une procuration écrite, par leur banque dépositaire ou par un autre actionnaire habilité à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions gratuitement à l'Assemblée générale ordinaire par:

- Altorfer Duss & Beilstein AG (Dr. Urs Zeltner, avocat et notaire),
Case postale, CH-8010 Zurich en qualité de représentant indépendant;
- UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich
en qualité de représentante de la société ou de dépositaire.

Diffusion sur Internet

L'Assemblée générale ordinaire sera diffusée sur Internet en anglais et allemand via www.ubs.com/agm.

Point 1 de l'ordre du jour

Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison-mère pour l'exercice 2008 **Rapports de l'organe de révision**

1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes de la maison-mère

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de l'exercice 2008, les comptes consolidés et les comptes de la maison-mère pour 2008.

B. Commentaires

Les comptes-rendus détaillés du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe sur l'exercice 2008 se trouvent dans les «Financial statements». Des informations supplémentaires sur la stratégie, l'organisation et les activités du Groupe et des divisions, ainsi que sur la gestion et la maîtrise du risque se trouvent dans les chapitres correspondants dans le rapport annuel «Strategy, performance and responsibility» et «Risk and treasury management». Les informations relatives au gouvernement d'entreprise telles qu'exigées par la directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange et le Code des obligations suisse figurent dans le rapport du rapport annuel 2008 «Corporate governance and compensation». Ces rapports sont également disponibles sur Internet à l'adresse www.ubs.com/investors. Ils seront distribués aux actionnaires inscrits en Suisse au registre des actionnaires selon leur commande individuelle. Les actionnaires aux Etats-Unis d'Amérique inscrits au BNY Mellon Shareowner Services recevront une copie de la revue de l'année 2008 contenant les informations les plus importantes concernant la marche des affaires d'UBS en 2008.

Le compte de résultat consolidé se solde par un produit d'exploitation total de 1 201 millions de CHF et des charges d'exploitation totales de 28 555 millions de CHF, soit une perte opérationnelle avant impôts de 27 353 millions de CHF provenant des activités poursuivies et une perte nette attribuable aux actionnaires UBS de 20 887 millions de CHF. Les actifs consolidés totaux ont reculé de 259,8 milliards de CHF pour s'établir à 2 015,1 milliards de CHF. Les fonds propres attribuables aux actionnaires UBS ont totalisé 32,8 milliards de CHF.

La perte nette de la maison-mère s'est montée à 36489 millions de CHF. Le produit d'exploitation total de 5648 millions de CHF et les charges d'exploitation totales de 12528 millions de CHF se sont traduits par une perte opérationnelle de 6880 millions de CHF. Les dépréciations, amortissements et provisions sont ressortis à 29971 millions de CHF et les produits extraordinaires à 1002 millions de CHF. Les charges extraordinaires ont totalisé 482 millions de CHF et les impôts 157 millions de CHF.

Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, Ernst & Young SA, Bâle, en sa qualité d'organe de révision, a recommandé sans réserve d'approuver les comptes consolidés et les comptes de la maison-mère. L'organe de révision confirme que, selon son appréciation, les comptes financiers du Groupe donnent une image fidèle de la situation financière consolidée d'UBS SA et des résultats consolidés d'exploitation et de flux de fonds, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et au droit suisse. En ce qui concerne la maison-mère, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation des résultats du Conseil d'administration sont conformes à la loi suisse et aux statuts d'UBS SA.

Lorsque toutes les enquêtes internes et externes seront terminées, le Conseil d'administration proposera de donner décharge pour les exercices 2007 et 2008.

1.2. Vote consultatif sur les principes et les bases du nouveau modèle de rémunération pour 2009

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver les principes et les bases du nouveau modèle de rémunération pour 2009 (vote consultatif non contraignant).

B. Commentaires

Le 17 novembre 2008, UBS SA a annoncé la mise en place d'un nouveau modèle de rémunération pour le Conseil d'administration et le Directoire du Groupe.

Les nouveaux principes figurent dans le rapport de rémunération 2008 qui fait partie intégrante du rapport annuel 2008. Les principes de rémunération applicables à compter de 2009 ont été discutés avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le vote sur les principes de rémunération applicables à partir de 2009 aux cadres dirigeants d'UBS SA n'est pas contraignant et est de nature consultative.

Point 2 de l'ordre du jour

Affectation des résultats

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation suivante:

En millions de CHF

Perte de l'exercice 2008 selon le compte de résultat de la maison-mère	(36 489)
Affectation aux autres réserves	(22 115)
Affectation aux réserves légales générales: réserves issues du bénéfice	(2 472)
Affectation aux réserves légales générales: agio	(11 901)

B. Commentaires

La perte pour l'exercice 2008 sera compensée par les autres réserves générales et les réserves légales. Le Conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende en espèces pour l'exercice 2008.

Point 3 de l'ordre du jour

Elections

3.1. Réélections des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection pour un mandat d'une année de Peter R. Voser, David Sidwell, Sally Bott, Rainer-Marc Frey, Bruno Gehrig et William G. Parrett, dont les mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

3.1.1. Peter R. Voser

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Peter R. Voser pour un nouveau mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Peter R. Voser expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il se représente pour un nouveau mandat.

Peter R. Voser (1958) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire d'avril 2005. Il est Chief Financial Officer (CFO) et membre du Conseil de direction de Royal Dutch Shell plc à Londres depuis 2004. De 2002 à 2004, il a été CFO d'Asea Brown Boveri (ABB) en Suisse. Peter R. Voser préside l'audit committee et siège au sein du strategy committee.

3.1.2. David Sidwell

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire David Sidwell pour un nouveau mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de David Sidwell expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il se représente pour un nouveau mandat.

David Sidwell (1953) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire d'avril 2008. Il a été vice-président exécutif et CFO de Morgan Stanley à New York de mars 2004 à octobre 2007 et a pris sa retraite à la fin de 2007. David Sidwell préside le risk committee et siège au sein du corporate responsibility committee.

3.1.3. Sally Bott

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Sally Bott pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Sally Bott expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Elle se représente pour un nouveau mandat.

Sally Bott (1949) a été élue au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Elle occupe la fonction de Group Human Resources Director de BP plc, qu'elle a intégré au début de 2005, et où elle est membre du Group Executive Committee. Sally Bott est membre du human resources and compensation committee et du corporate responsibility committee.

3.1.4. Rainer-Marc Frey

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Rainer-Marc Frey pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Rainer-Marc Frey expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il se représente pour un nouveau mandat.

Rainer-Marc Frey (1963) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Il est le fondateur et président de Horizon21, une société de placement qui mise dans une optique à long terme sur diverses tendances dans le secteur de la gestion des placements. Rainer-Marc Frey est membre du risk committee et du strategy committee.

3.1.5. Bruno Gehrig

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Bruno Gehrig pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Bruno Gehrig expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il se représente pour un nouveau mandat.

Bruno Gehrig (1946) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Il est président de Swiss Life Holding depuis 2003, une fonction qu'il quittera le 7 mai 2009. De 1992 à 1996, il a été titulaire de la chaire d'économie bancaire et finance à l'Université de Saint-Gall et parallèlement membre de la Commission fédérale des banques. Il est membre de l'audit committee.

3.1.6. William G. Parrett

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire William G. Parrett pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de William G. Parrett expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il se représente pour un nouveau mandat.

William G. Parrett (1945) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Il a fait toute sa carrière chez Deloitte Touche Tohmatsu, une organisation internationale de sociétés membres qui compte 160 000 collaborateurs répartis dans près de 140 pays. Il a occupé la fonction de Chief Executive Officer (CEO) de 2003 jusqu'à sa retraite en 2007. William G. Parrett est membre de l'audit committee.

Les curricula vitae détaillés se trouvent dans la section du rapport annuel 2008 «Corporate governance and compensation» ainsi que sur Internet à l'adresse www.ubs.com/boards.

3.2. Election de quatre nouveaux candidats au Conseil d'administration

3.2.1. Election de Kaspar Villiger

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Kaspar Villiger en tant que membre non indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Du fait de la décision de Peter Kurer de ne pas briguer de nouveau mandat, le Conseil d'administration a décidé de proposer Kaspar Villiger à l'élection au poste de membre non indépendant du Conseil d'administration. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration entend nommer Kaspar Villiger à sa présidence.

Kaspar Villiger (1941) a été élu Conseiller fédéral en 1989 au poste de Chef du Département militaire fédéral. En 1995, il a été Chef du Département fédéral des finances jusqu'à son retrait du Conseil fédéral fin 2003. Parallèlement, il a été Président de la Confédération suisse en 1995 et en 2002.

En qualité de co-proprétaire du Groupe Villiger, Kaspar Villiger a géré la maison-mère, Villiger Söhne AG, de 1966 à 1989. Parallèlement, M. Villiger a exercé plusieurs mandats politiques, tout d'abord au Grand-Conseil du canton de Lucerne et, à partir de 1982, au sein du Parlement fédéral suisse.

En 1966, il obtient son diplôme d'ingénieur en mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFZ) de Zurich. M. Villiger est de nationalité suisse.

En 2004, Kaspar Villiger devint membre des Conseils d'administration de Nestlé, Swiss Re et de la Neue Zürcher Zeitung. Sous réserve de son élection au Conseil d'administration d'UBS SA, il renoncera à tous ces mandats.

3.2.2. Election de Michel Demaré

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Michel Demaré en tant que membre indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Michel Demaré (1956) a intégré ABB en 2005 en tant que membre du comité exécutif et CFO. En outre, il est devenu président de Global Markets en novembre 2008. Entre février et septembre 2008, il a assumé la fonction à titre intérimaire de CEO d'ABB. M. Demaré a rejoint ABB après avoir travaillé chez Baxter International, une société internationale spécialisée dans les soins médicaux où il a exercé la fonction de CFO Europe de 2002 à 2005. Auparavant, il a travaillé 18 années chez Dow Chemical Company, occupant plusieurs fonctions dans la trésorerie et la gestion des risques en Belgique, en France, aux Etats-Unis et en Suisse. Entre 1997 et 2002, il a été CFO de la division Global Polyolefins and Elastomers.

M. Demaré a commencé sa carrière en tant que cadre à la division Multinational Banking de Continental Illinois Bank of Chicago, basée à Anvers. Il est titulaire d'un MBA de la Katholieke Universiteit Leuven, Belgique et d'un diplôme en économie appliquée de l'Université Catholique de Louvain, Belgique. M. Demaré est de nationalité belge.

Il est également membre du Conseil de fondation de l'IMD, Lausanne.

3.2.3. Election d'Ann F. Godbehere

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Ann F. Godbehere en tant que membre indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Ann F. Godbehere (1955) a été nommée CFO et executive director de Northern Rock en février 2008, occupant ces fonctions dans la phase initiale de la nationalisation de l'entreprise – elle s'est retirée en janvier 2009.

Auparavant, elle a occupé le poste de CFO du groupe Swiss Re de 2003 à 2007. Mme Godbehere a été, pendant deux ans, CFO de la division Dommages, RC et Accidents à Zurich, après avoir été CFO de la division Vie et Santé à Londres pendant trois ans. De 1997 à 1998, Mme Godbehere a assumé la fonction de CEO de Swiss Life & Health au Canada, et, auparavant, de 1996 à 1997, a été CFO de Swiss Life & Health North America. Elle est de nationalité canadienne et britannique.

En outre, Mme Godbehere est non executive director de Prudential Plc et est membre de l'Association des comptables généraux licenciés (FCGA) du Canada. Elle siège au Conseil de l'agence Atrium Underwriters Group Ltd. de la Lloyd's, acquise en 2007 par Ariel Holdings, la compagnie d'assurance, dont elle est aussi membre du Conseil d'administration.

3.2.4. Election d'Axel P. Lehmann

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Axel P. Lehmann en tant que membre indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Axel P. Lehmann (1959) est membre du Group Executive Committee et Group Chief Risk Officer de Zurich Financial Services (Zurich) depuis janvier 2008. En outre, il est responsable de l'informatique du groupe. En septembre 2004, M. Lehmann a été nommé CEO Zurich North America Commercial à Schaumburg, Chicago. Il a été nommé membre du Group Executive Committee et CEO de la division Europe continentale en 2002, puis chargé de consolider les anciennes divisions d'Europe continentale, du Royaume-Uni et d'Irlande pour créer en 2004, en qualité de CEO, l'Europe General Insurance division. M. Lehmann est devenu membre du Group Management Board responsable des fonctions de développement des affaires au niveau du groupe en 2000. Une année plus tard, il prend la tête de la région Europe du Nord, puis est nommé CEO de Zurich Group Allemagne.

Il a été responsable de la planification et du controlling d'entreprise de Swiss Life avant d'intégrer Zurich en 1996 en qualité de membre de l'Executive Management de Zurich Suisse. M. Lehmann a été maître de conférences dans plusieurs universités et instituts et est devenu vice-président de l'Institut pour la formation en économie des assurances de l'Université de Saint-Gall et du centre européen, où il est responsable du Consulting and Management Development. Il est professeur honoraire et chargé de cours pour la gestion commerciale et la gestion de services et président du Conseil d'administration de l'institut d'économie des assurances de l'Université de Saint-Gall. Il est titulaire d'un doctorat et d'un MBA en économie et en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et a accompli le Wharton Advanced Management Program. Il est de nationalité suisse.

3.3. Réélection de l'organe de révision (Ernst & Young SA, Bâle)

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle (Ernst & Young), comme organe de révision des comptes annuels d'UBS SA et des comptes annuels consolidés du Groupe UBS pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Sur recommandation du comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young comme organe de révision pour un nouveau mandat d'une année. Ernst & Young a confirmé à l'attention du comité d'audit du Conseil d'administration qu'il disposait de l'indépendance exigée par l'exercice de son mandat et que son indépendance ne sera pas affectée par d'autres mandats exécutés pour le compte d'UBS SA. Le cas échéant, de tels mandats doivent être approuvés préalablement par le comité d'audit. En outre, Ernst & Young a certifié n'avoir fourni à UBS SA aucun service interdit au réviseur principal d'une société par l'autorité de surveillance boursière des Etats-Unis (Securities and Exchange Commission – SEC) pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Ernst & Young exerce le mandat de révision qui lui a été confié par UBS SA depuis la fusion intervenue en 1998. Pour de plus amples précisions concernant l'indépendance des réviseurs, les coûts de révision et les réviseurs responsables, prière de se reporter au chapitre du rapport annuel 2008 «Corporate governance and compensation».

3.4. Réélection des réviseurs spéciaux (BDO Visura, Zurich)

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire BDO Visura, Zurich, pour un mandat de trois ans en tant que réviseurs spéciaux.

B. Commentaires

Sur recommandation du comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire BDO Visura, Zurich, pour un mandat de trois ans en tant que réviseurs spéciaux. Conformément à l'article 31 al. 3 des statuts, les réviseurs spéciaux sont chargés de fournir les opinions exigées par la loi en cas d'augmentation du capital. En vertu des dispositions de la SEC visant à garantir des audits indépendants, de telles opinions ne peuvent être fournies par les réviseurs principaux.

Point 4 de l'ordre du jour

Création de capital conditionnel Approbation de l'article 4a al. 5 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose la création de capital conditionnel pour un montant maximum de CHF 10 000 000 par l'ajout aux statuts de l'article suivant:

Article 4a al. 5 (nouveau) Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10 000 000 grâce à l'émission d'un maximum de 100 000 000 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 0.10 par action par l'exercice d'options octroyés à la Banque Nationale Suisse en lien avec le prêt accordé par la Banque Nationale Suisse à SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs.

Le droit de souscription préalable et le droit de souscription préférentiel des actionnaires sont exclus dans le cadre de l'octroi d'options à la Banque Nationale Suisse. La Banque Nationale Suisse en qualité de propriétaire des options est en droit de souscrire les nouvelles actions. Les conditions des options seront déterminées par le Conseil d'administration. Les options devront être exercées durant un période de 12 ans, mais ne pourront être exercées que si la Banque Nationale Suisse subit une perte résultant du prêt à SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs. Le prix d'exercice des options se montera au moins à la valeur nominale des actions nouvellement émises.

L'acquisition des actions par l'exercice des options ainsi que tout transfert subséquent des actions sont soumis aux dispositions d'enregistrement de l'article 5 des statuts.

B. Commentaires

Comme annoncé le 16 octobre 2008, la Banque Nationale Suisse (BNS) et UBS SA ont trouvé un accord selon lequel UBS SA vend certains titres illiquides ainsi que d'autres actifs à un fonds nouvellement créé et contrôlé par la BNS (SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs). L'achat des titres et des autres actifs fut financé, entre autres, par un prêt accordé au fonds par la BNS.

Selon le contrat de transaction avec la BNS, UBS SA est tenue d'émettre des options en faveur de la BNS qui ne peuvent être exercées que si la BNS subit une perte sur son prêt accordé au fonds. Le nombre d'actions à émettre en cas d'exercice des options est de 100 millions sous réserve d'ajustements en cas d'événements dilutifs. Bien qu'UBS SA n'ait aucune raison de croire que le fonds subira une telle perte, UBS SA souhaite sécuriser son obligation de délivrer les actions en cas d'exercice des options. A cet effet, le Conseil d'administration propose de créer du capital conditionnel pour un montant maximum de 10 millions de CHF.

Point 5 de l'ordre du jour

Création de capital autorisé Approbation de l'article 4b al. 2 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose la création de capital autorisé d'un montant ne dépassant pas 10% du capital-actions émis par l'ajout aux statuts de l'article suivant:

Article 4b al. 2 (nouveau)

Le Conseil d'administration peut jusqu'au 15 avril 2011 procéder à une augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 29 325 805 grâce à l'émission d'un maximum de 293 258 050 actions nominatives à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 0.10 par action. Le Conseil d'administration peut émettre ces actions en montants partiels.

Le Conseil d'administration est libre de déterminer le prix d'émission, la nature des apports, la date d'émission et la date déterminante pour le droit au dividende.

Le Conseil d'administration est libre de déterminer les modalités d'exercice des droits de souscription préférentiels. Les nouvelles actions peuvent être émises par la voie de la prise ferme par un institut bancaire, un syndicat bancaire ou un autre tiers avec offre subséquente de ces actions aux actionnaires. Les droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés seront utilisés par le Conseil d'administration dans l'intérêt de la société.

Le Conseil d'administration peut exclure les droits de souscription préférentiels des actionnaires et attribuer ces droits à un ou plusieurs investisseurs en vue de l'émission de ces actions contre apport en espèces pour autant que le Conseil d'administration, après consultation de l'autorité de surveillance de la Société, estime que cela est approprié afin de protéger le capital de la Société.

La souscription et l'acquisition des nouvelles actions ainsi que tout transfert subséquent des actions sont soumis aux dispositions d'enregistrement de l'article 5 des statuts.

B. Commentaires

En 2008, certains concurrents d'UBS SA ont été en mesure de lever du capital plus rapidement et avec une plus grande flexibilité dans le choix des instruments qu'UBS SA en raison de la disponibilité de capital autorisé existant et de procédures de soumission de prospectus plus souples. Afin d'augmenter la flexibilité d'UBS SA à titre préventif en vue d'éventuelles futures levées de capital sur les marchés financiers, le Conseil d'administration propose de créer du capital autorisé pour un montant maximum de CHF 29325805.

Le Conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital-actions selon les besoins d'ici au 15 avril 2011. L'augmentation du capital-actions n'excédera pas 10% du capital-actions actuellement émis ou 8,3% du capital-actions suite à la conversion des deux obligations à convertir obligatoirement émises en 2008.

Lors de l'émission de nouvelles actions, une société suisse peut exclure les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants pour de justes motifs. Lorsqu'il propose une telle exclusion, le Conseil d'administration doit déterminer si l'exclusion des droits de souscription préférentiels est dans le meilleur intérêt de la société et si elle est nécessaire pour atteindre le but recherché.

Le Conseil d'administration d'UBS SA sera autorisé à restreindre ou exclure les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants uniquement pour la participation d'investisseurs stratégiques, s'il estime, suite à la consultation de l'autorité de surveillance d'UBS SA, que cette participation est appropriée pour protéger le capital d'UBS SA.

Si le Conseil d'administration décide d'émettre de nouvelles actions en faveur d'un ou de plusieurs investisseurs stratégiques, le renforcement immédiat de la base du capital d'UBS SA en sera l'objectif suprême, lequel devra être atteint en l'espace de peu de temps. La réalisation de cet objectif sera largement facilitée si le Conseil d'administration peut restreindre les droits de souscription préférentiels des actionnaires.

Note à l'intention des U.S. Persons:

L'émetteur peut adresser une déclaration d'enregistrement (y compris un prospectus) à la SEC pour toute émission de titres conformément aux augmentations de capital décrite dans le présent document. Avant d'investir dans de tels titres, vous devez lire le prospectus joint à la déclaration d'enregistrement ainsi que l'ensemble des documents que l'émetteur a soumis à la SEC afin de disposer de toutes les informations nécessaires concernant l'émetteur et l'émission. Dès leur enregistrement, vous pouvez accéder gratuitement à ces documents en vous rendant à la rubrique EDGAR du site Internet de la SEC (www.sec.gov). La société peut également vous faire parvenir le prospectus, dès son enregistrement, sur simple demande de votre part au numéro de téléphone +41-44-236 6770 ou, si vous appelez depuis les Etats-Unis d'Amérique, le numéro gratuit +1-866-541-9689. Notre équipe Investor Relations se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions. Elle se tient à votre disposition aux numéros suivants: +41-44-234 4100 ou au +1-212-882 -5734, si vous appelez depuis les Etats-Unis d'Amérique.

Cette invitation ne constitue pas une offre relative aux titres pouvant y être décrits.



UBS SA
Case postale, CH-8098 Zurich
Case postale, CH-4002 Bâle

www.ubs.com